Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 24 mars 2021

CPME 84 : Tout savoir sur la GSC (Garantie sociale du chef d'entreprise), l'assurance perte d'emploi des dirigeants d'entreprise.

Vous êtes indépendant, gérant, mandataire social, artisan, commerçant… Savez-vous que vous ne relevez pas de Pôle Emploi ? Liquidation, fermeture amiable sous contrainte économique, révocation, un gilet de sauvetage existe pour vous assurer un revenu.

Comment ça marche ? Puis-je en bénéficier ? Combien ça coûte ? La CPME 84 (Confédération des petites et moyennes entreprises) et l'association GSC s'associent pour vous proposer un atelier lors de ce webinaire Vendredi 26 mars de 9h à 10h. La GSC c'est la Garantie sociale du chef d'entreprise. Le filet de sécurité des chefs d'entreprise. L'atelier en webinaire sera assuré par Estelle Magry, chargée de développement GSC.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 24 mars 2021

L'association GSC

L'association GSC propose une protection chômage des indépendants imaginée par les syndicats patronaux. Elle permet aux entrepreneurs et aux dirigeants de percevoir un revenu en cas de perte de leur emploi. Le dispositif a été imaginé il y a 40 ans par le Medef, la CPME, l'U2P et certaines branches professionnelles. L'association est composée de chefs d'entreprise et n'a pas de vocation lucrative. L'assurance volontaire qu'elle promeut permet aux entrepreneurs et mandataires sociaux de percevoir un revenu en cas de perte d'emploi. Elle est un élément de sécurisation des transitions, fréquentes et inévitables dans la vie d'un entrepreneur.

A qui s'adresse l'assurance perte d'emploi GSC ?

Lorsqu'il s'agit du dirigeant mandataire social assimilé salarié : Dans les SA : l'assurance perte d'emploi GSC s'adresse au Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général délégué (administrateur ou non administrateur), Membre du directoire ; Dans les SAS : l'assurance perte d'emploi GSC s'adresse au Président, dirigeant désigné dans les statuts ; Dans les SARL : l'assurance perte d'emploi GSC s'adresse au Gérant minoritaire ou égalitaire, et gérant mandataire social, ne détenant pas de part social de l'entreprise, mandaté pour exercer les fonctions de Gérance de l'entreprise ; Dans les SASU : l'assurance perte d'emploi GSC s'adresse au Président de SASU.

Au dirigeant non salarié

Dans les SARL : l'assurance perte d'emploi GSC s'adresse au Gérant majoritaire ou Gérant associé d'EURL ; Dans les autres formes juridiques d'entreprise : l'assurance perte d'emploi GSC s'adresse au chef d'entreprise en nom personnel, artisan (inscrit au seul Répertoire des Métiers), commerçant, dirigeant de SNC, de Société en Commandite…

Le lien

Webinaire 'La GSC, le filet de sécurité des chefs d'entreprise' Vendredi 26 mars de 9h à 10hLe lien à ce webinaire sera transmis après confirmation par retour de mail de votre inscription ferme et définitive. **Contact 04 90 14 90 90. contact@cpme84.org & www.cpme84.com**